

Séminaire du Gevipar, Mardi 15 Juin 2010

ETAT DES LIEUX DES ETUDES PARLEMENTAIRES :
DROIT, HISTOIRE, SCIENCES POLITIQUES

Intervenants :

- Jean Garrigues, *professeur d'histoire, Université d'Orléans*
- Pascal Jan, *professeur de droit, IEP Bordeaux*
- Olivier Rozenberg, *chercheur, Sciences Po / Centre d'études européennes*

*Séance présidée par Monsieur Eric Thiers,
conseiller des services de l'Assemblée nationale.*

Après les exposés des trois intervenants¹, Monsieur Eric Thiers a ouvert le débat au public.

Monsieur Alain Delcamp a souligné que, pendant longtemps, et sauf de rares exceptions très remarquables, le droit parlementaire avait quasiment disparu des travaux universitaires. Lui-même, devenu secrétaire général du Sénat, ne trouvait que peu d'interlocuteurs avec qui échanger à ce sujet – du moins jusqu'à la tenu du colloque « *Des legislatives studies en France ?* », organisé par l'Association française de science politique en septembre 2007.

Selon lui, cette situation est le résultat d'une erreur de perspective. Longtemps, les constitutionnalistes ont évalué le rôle du Parlement au sein des institutions de la Vè République à l'aune de la place qu'il occupe dans la Constitution. Dans la mesure où il n'y est cité que dans relativement peu d'articles, qui sont loin de refléter la réalité de son activité et la diversité de ses fonctions, les juristes s'y sont peu intéressé – laissant par là même la place à un réinvestissement des études parlementaires par les historiens et les sociologues qu'il convient de saluer. Or, d'après Alain Delcamp, le parlement ne doit pas être examiné seulement du point de vue de la séparation et de l'équilibre entre les pouvoirs, ou à travers le prisme nécessairement étroit de ses Règlements mais au contraire du point de vue de l'élaboration de la loi et de sa fonction première qui est celle de représentation. Et sous cet angle, qui dépasse de beaucoup le seul domaine du droit, le Parlement apparaît comme véritablement central. Du reste la place qu'il occupe désormais dans les médias ajoutée à des comparaisons internationales désormais mieux établies permettent de revenir sur l'idée reçue -et trop abondamment répétée sans examen du fonctionnement concret -selon laquelle il serait particulièrement minoré dans le système politique de la Vème République.

Enfin, Alain Delcamp a tenu à préciser qu'il est selon lui possible de parler du bicamérisme et réfléchir aux raisons qui le justifient sans nécessairement se limiter à une appréciation critique et là aussi un peu facile sur le seul Sénat. Quel que soit l'angle sous lequel il peut être abordé seule une démarche véritablement interdisciplinaire est susceptible de rendre compte de sa réalité.

¹ Les versions écrites de ces contributions sont disponibles sur <http://blogs.sciences-po.fr/recherche-parlement/> .

Monsieur Didier Maus a tout d'abord fait savoir qu'il était ravi de l'optimisme de cette séance, dont il est ressorti que les études parlementaires se portent mieux aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans.

Il a ensuite rappelé que, depuis la Révolution française jusqu'à aujourd'hui, il n'y a jamais eu d'institution plus productive que le Parlement en terme de sources. Qu'il s'agisse de données discursives, statistiques, biographiques, littéraires ou administratives, le Parlement est, depuis toujours, l'institution la plus ouverte de la République. L'argument longtemps entendu selon lequel ce serait un milieu opaque ne peut donc en aucun cas expliquer la longue hibernation des études parlementaires.

D'autre part, Didier Maus a exprimé son souhait de voir investie, par les études parlementaires, la question mal connue du lien entre l'extérieur du Parlement et l'intérieur des hémicycles, lieu de transformation de la parole en loi. Il s'agirait notamment de déterminer comment, en période de tension politique, les partis d'opposition utilisent le relais parlementaire pour combattre les projets du gouvernement.

Madame Anne-Marie Le Pourhiet a tout d'abord répondu à Didier Maus que la lecture des différentes sources parlementaires ne permettait absolument pas de saisir le rite et le déroulement réel des activités de l'Assemblée. Selon elle, la compréhension du travail parlementaire passe obligatoirement par une observation suivie de l'intérieur. Or, les autorisations pour mener un tel travail de terrain sont difficiles à obtenir, et même alors, cela demande un investissement très important en terme de temps.

Elle a ensuite souligné que de nombreux pans de l'activité parlementaire restaient encore très mal connus. Il demeure par exemple impossible de trouver un bon écrit sur les questions orales à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les politologues devraient consacrer davantage d'attention à la genèse des lois, et notamment au lobbysme à l'intérieur des Assemblées.

Monsieur Tangui Morlier a lui aussi réagi à l'intervention de Didier Maus, en précisant que le Parlement demeurait selon lui un milieu partiellement opaque, notamment sur la question des votes et des délégations de votes en séance publique, dont la liste nominative ne figure pas au *Journal Officiel*.